

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du : 28 SEPTEMBRE
2024

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, Mme Catherine GAY, M. Paul-Roger GONTARD, M. Fabrice TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL, Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY, Mme Nathalie GAILLARDET, M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne-Catherine LEPAGE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, M. Loïc QUENNESSON, M. Cyril BEYNET, Mme Marie-Anne BERTRAND, M. Arnaud PETITBOULANGER, Mme Sylvie MAZZITELLI, M. Bernard HOKMAYAN, Mme Françoise LICHIERE, M. Christian ROCCI, Mme Laurence ABEL RODET, Mme Kamila BOUHASSANE, Mme Annick WALDER, Mme Anne-Sophie RIGAULT, Mme Ghislaine PERSIA, M. Arnaud RENOUARD, Mme Carole MONTAGNAC, M. Jean-Pierre CERVANTES, Mme Annie ROSENBLATT, M. Mouloud REZOUALI, Mme Christine LAGRANGE, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Laure MINSSEN par M. Paul-Roger GONTARD
M. Sébastien GIORGIS par M. Marc SIMELIERE
Mme Joanne TEXTORIS par M. Christian ROCCI
M. Bernard AUTHEMAN par M. Claude NAHOUM
M. Thierry VALLEJOS par Mme Marie-Anne BERTRAND
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Carole MONTAGNAC
M. Paul RUAT par Mme Anne-Sophie RIGAULT
Mme Martine BAREL par Mme Ghislaine PERSIA
Mme Murielle MAGDELEINE par M. Arnaud RENOUARD

AR préfecture : 084-218400075-20240928-lmc1X010001a502-DE

Date de télétransmission : 02-10-2024

Date de réception en préfecture : 2 OCTOBRE 2024

AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2024

12

URBANISME : Banque de données collaborative à caractère historique, archéologique et patrimonial portant sur le périmètre du Site Patrimonial Remarquable de la ville d'Avignon - Approbation de conventions de partenariat avec le Département de Vaucluse et la Direction Régionale des Affaires Culturelles PACA.

M. GONTARD

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Par délibération du Conseil Municipal en date du 16 décembre 2023, la ville d'Avignon a lancé la procédure de révision de son Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur, document d'urbanisme appliqué à l'ensemble du Site Patrimonial Remarquable (SPR).

Par cette révision, la Ville entend se doter d'un document d'urbanisme réglementaire de nouvelle génération, au service d'un centre-ville attractif et dynamique, incitant les habitants à devenir acteurs de la protection et de la mise en valeur des patrimoines de leur cité.

Dans le cadre de cette procédure, la Ville s'engage dans une politique de sensibilisation des habitants, des visiteurs et du jeune public à la qualité du patrimoine, de l'architecture et du cadre de vie.

Pour définir les protections les plus adaptées à chaque espace privé comme public, bâti comme non bâti, végétalisé ou à végétaliser et permettre l'émergence de projets ambitieux, la Ville a besoin d'affiner ses connaissances historiques et patrimoniales du SPR.

Pour ce faire, elle doit avant tout, recueillir les archives disponibles sur son centre-ville, ces dernières étant pour l'instant dispersées entre différents services et institutions :

- Par l'intermédiaire de son service d'archéologie, créé en 1983, le Département de Vaucluse mène depuis de nombreuses années une politique active en matière d'étude et de valorisation du patrimoine archéologique local et a ainsi constitué un fonds documentaire riche en la matière,
- Le Service régional de l'archéologie de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Provence-Alpes-Côte d'Azur qui inventorie, étudie, protège, conserve et promeut le patrimoine archéologique de la région.

Ce service a constitué une base de données, intitulée PATRIARCHE, qui contient différents supports portant sur le périmètre du Site Patrimonial Remarquable de la ville d'Avignon.

Ces deux services acceptent de partager, avec la ville d'Avignon, un certain nombre de supports d'archives et de documents scientifiques, qu'ils détiennent.

Cette collaboration se traduira par la signature de deux conventions de partenariat, concluent à titre gracieux, avec chaque partie, afin de définir les modalités de collecte et de mise à disposition de ces documents.

La mise à disposition se fera par le biais d'une banque de données collaborative, créée par la Ville, dénommée plateforme commune partagée, dont l'accès sera expressément réservé aux parties prenantes, ainsi qu'à l'équipe de maîtrise d'œuvre qui accompagne la ville dans le cadre de la révision du PSMV.

En contrepartie, la Ville s'engage à fournir au service d'archéologie du Département de Vaucluse et au service d'archéologie de la Direction Régionale des Affaires Culturelles PACA, un état des connaissances archéologiques et historiques recueillies dans le cadre de l'élaboration de son inventaire du patrimoine, susceptibles d'alimenter les bases de données des parties prenantes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L.103-2, L. 103-3, R. 313-7, R. 313-15 et L. 313-1,

Vu les articles R. 522-5 et R. 522-6 du Code du Patrimoine,

Vu la délibération n°10 du Conseil Municipal du 16 décembre 2023 prescrivant la révision du PSMV,

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Développement territorial et urbain

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le principe de la mise à disposition par le service d'archéologie du Département de Vaucluse et par le service d'archéologie de la Direction Régionale des Affaires Culturelles PACA au profit de la ville d'Avignon, de tous documents, supports, qui puissent accompagner la Ville dans la réalisation de son inventaire du patrimoine;
- **APPROUVE** la mise à disposition des supports nécessaires via une plateforme commune partagée, créée par la ville d'Avignon, dont l'accès sera expressément limité à cette dernière, aux deux services précités et à l'équipe de maîtrise d'œuvre, le groupement PROST, qui accompagne la Ville dans le cadre de la révision du PSMV;
- **APPROUVE** les deux conventions de partenariat, à intervenir avec le service d'Archéologie du Département de Vaucluse d'une durée de 5 ans reconductible une fois, et avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Provence-Alpes-Côte d'Azur, d'une durée de 1 an reconductible par tacite reconduction;
- **DIT** que ces deux conventions à intervenir sont conclues à titre gracieux;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

ADOPTE



Le Maire
Mme Cécile HELLE

Le Secrétaire de Séance
Mme Marie-Anne BERTRAND

PARVENU A LA PREFECTURE LE 2 OCTOBRE 2024

ACTE PUBLIE LE 04 OCT. 2024